Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

Canton de LEFOREST

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 41

MARCHE POUR LA REQUALIFICATION D'UNE ANCIENNE BRULERIE DE CAFE SUR LA COMMUNE DE DOURGES. AVENANT N°2 – LOT N°2

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 07 avril 2026 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

VU la décision 2025-23 en date du 25 juin 2025 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges.

VU la décision 2026-19 en date du 01 juillet 2026 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges, Avenant n°1 – Lot 2.

Considérant la nécessité d'apporter des travaux modificatifs à la suite des travaux de curage et autres,

DÉCIDE

Article 1 : Le présent avenant a pour objet de procéder à des modifications à savoir : le renfort métallique (type poutre UPE) du côté des bureaux, la diminution des linéaires de murets et bancs, la reprise des fondations du bâtiment existant, la modification des cheminements des réseaux d'eau sous dalles, la réalisation d'un moucharabieh en brique au R+2 afin de remplacer la grille de ventilation du PAC, la démolition des chapes au RDC entre files D/J et files 1/S, la reprise du caniveau existant et de la dalle de la chaufferie, la modification de la charpente métallique, la surélévation du mur de la cage d'escalier jusque la sous toiture ainsi que le déplacement du mur de la façade avant.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261027-202641-AI

Article 2 : Est signé l'avenant pour le marché sur procédure adaptée avec le prestataire suivant :

Lot 2 : Démolition – Gros Œuvre – Structure
√ Entreprise Septentrionale de Construction sise rue du Galibot, Parc d'Activités BONNEL – 59167 LALLAING.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville :

Lot 2 : Le montant de l'avenant est de 202 495,61 € HT.
Le montant initial du marché étant de 740 417,42 € HT, le nouveau montant du marché est désormais de 942 913,03 € HT, soit une augmentation de 27,35%, tous avenants confondus
%.
Article 4 : L'avenant prend effet à compter du 27 octobre 2026.

Article 5 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES
Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261027-202641-AI